

REGLEMENT DU CONCOURS GET IN THE RING PARIS 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le concours est organisé par l'association **INTEGRATION, DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAT (IDEE)**, représentée par **M. Akim ADJIBI**.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours vise à encourager la création, le développement des entreprises et à favoriser l'émergence de champions. Il a pour but de permettre à des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets, de présenter leur produit ou service en un temps limité et de convaincre un jury composé de professionnels.

ARTICLE 3 : CRITÈRE D'ÉLLIGIBILITÉ DES PARTICIPANTS

L'appel à candidature est ouvert à partir 15 novembre 2025. Peuvent participer :

- 1- Les jeunes entrepreneurs ou porteurs de projets âgés de 18 à 25 ans au moment de leur inscription au concours.**
- 2- Les entrepreneurs et porteurs de projets résidant en France et en règle vis-à-vis de l'administration, âgés de plus de 25 ans.**
- 3- Le Get in the Ring met en compétition des entreprises de tous secteurs d'activité.**
- 4- Proposer une solution (produit ou service) non conventionnelle, ne se limitant pas à une simple opération d'achat/vente.**

ARTICLE 4 : CANDIDATURES

Les participants au GITR Paris 2026 devront :

- 1- Renseigner le formulaire d'inscription disponible dans le lien ci-après :
<https://idee-entrepreneuriat.com/inscriptions>**
- 2- Compléter, signer et renvoyer par mail, le règlement du Concours GITR Paris 2026.**

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires par mail: contact@idee-entrepreneuriat.com ou ideeentrepreneuriat@gmail.com.

Tout dossier incomplet, illisible ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité, est rejeté et en conséquence invalidé.

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et autorisent leur diffusion aux membres des jurys. Les organisateurs se réservent le droit de demander d'éventuels justificatifs aux candidats.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU JEU-CONCOURS

15 novembre 2025 : Ouverture de l'appel à candidatures

5 février 2026 : Clôture des inscriptions et d'activation du formulaire d'inscriptions.

12 février 2024, De 14h à 17h : Prise de contact et session de précoaching. Dans la salle Eurêia du Centre Administratif de la Mairie de Suresnes au 7/9 rue du Mont Talérien 92150 Suresnes.

17 février 2024, de 14h à 17h: Préselection devant jury. Dans la salle Bougault étage Hôtel de ville de Suresnes (2, rue Carnot 92 159 Suresnes)

19 février 2026, de 14h à 17h : Session d'entraînements des finalistes dans la salle Eurêia du Centre Administratif de la Mairie de Suresnes.

28 février 2024: GITR Paris 2024

ARTICLE 6 : CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION ET COACHING

Le Jury de professionnels présélectionnera **8 finalistes** dont, **4 chefs d'entreprises et porteurs de projets** et **4 jeunes entrepreneurs/porteurs de projets**.

Les finalistes seront sélectionnés sur la base de la qualité de leur présentation et de leur la capacité à convaincre.

NB : le candidat doit être physiquement présent lors de la journée de coaching. La non-participation d'un candidat à cette journée, invalide sa participation à la finale du Concours.

A l'issue de cette journée de coaching, les candidats seront invités à présenter leur Pitch, lors de la finale du concours **le 28 février 2026** devant un jury de professionnels, à Suresnes.

NB : le candidat doit être physiquement présent lors de la finale et présenter son pitch lui-même. Son absence invalide sa participation au Concours et le jury se réserve le droit de le remplacer par un autre candidat précédemment présélectionné.

ARTICLE 7 : NOMBRE DE LAURÉATS RECOMPENSÉS

Parmi les 8 finalistes retenus, le Jury récompensera 2 lauréats au concours par les prix suivants :

- 1- Premier lauréat « Jeune Entrepreneur » ; 1 Billet pour un boot camp international à l'université Unknown de la Haye (Pays-Bas).**
- 2- Deuxième lauréat « Entrepreneur » ; 1 Billet pour une visite à l'Université Unknown Group pendant les olympiades des entreprises.**

Le jour de la finale du **Get In The Ring (GITR) Paris 2026**, le 28 février 2026, les 8 finalistes disposeront de deux minutes trente secondes, pour pitcher leur présentation en direct sur un ring de boxe et devant le jury. Ils pourront être départagés ensuite par le jury à travers un jeu de questions-réponses de 5 à 10 minutes supplémentaires.

Le jury évaluera chaque présentation, en s'appuyant sur une grille d'évaluation GITR et désignera les 2 lauréats. Ils seront invités à venir recevoir leurs prix et la vidéo de leur pitch sera diffusée sur écran devant le public et sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, COMMUNICATION, PRESSE, DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les participants demeurent propriétaires de leur projet. Toutefois, en s'inscrivant au concours, ils autorisent l'organisateur du GITR Paris 2026 à utiliser leur nom, leur image et leur présentation à des fins de communication et de promotion du concours, sans que cela ne leur confère un droit à rémunération.

Les participants autorisent expressément IDEE à utiliser et diffuser leurs images et « le résumé du projet » décrit dans leur présentation. Ils devront faire part expressément des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent uniquement pour les besoins du concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des trophées.

La participation au concours implique, pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement. Les différents jurys restent souverains de leur pouvoir d'appréciation.

L'appréciation portée par le jury n'est pas susceptible d'être contestée.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens.

Afin de respecter les obligations de ce règlement, l'association IDEE s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données des candidats. Conformément à la loi, le libre accès aux données personnelles est garanti.

Les candidats peuvent donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de modification ou de retrait, s'ils le jugent utile. Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent se faire par mail à l'adresse suivante : ideeentrepreneuriat@gmail.com.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite (Loi Informatique et Libertés) et au règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'opposition, de portabilité, de mise à jour lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes et de suppression des données les concernant.

L'Association IDEE

Le candidat

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »

